

Commune d'ESCOUSSANS

Département de la Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 août à 19 heures 05.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022.

Étaient présents : Mesdames Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Nathalie FAUGERE, Céline MILLET, Sabine GUTIERREZ,

Monsieur Jérôme TAINGUY est retardé.

Absent excusé : Laurent SAÏBOU donne pouvoir à Nathalie FAUGERE, Sébastien HAUTOT

Absent : Fabrice PLOT.

Secrétaire de Séance : Amélia LENOIR

DÉLIBÉRATION 2022-30 – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉALISATION DE L'ADRESSAGE

Vu la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale promulguée le 21 février 2022, particulièrement l'article 169, rendant l'adressage obligatoire aux communes de moins de 2000 habitants ;

Vu l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales disposant que le numérotage des maisons est désormais exécuté par arrêté du maire ;

Vu les groupes de travail auxquels ont participé les élus des 7 juin et 12 juillet 2022 ;

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en vertu de l'article 169 de la loi 3DS, le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits.

Le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du Maire.

La Poste propose une prestation visant à apporter une assistance technique de proximité et une aide à la décision, à assurer la saisie de la base de données et le transfert des fichiers. Le montant de cette prestation s'élève à 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT de retenir la prestation de La Poste pour la réalisation de l'adressage.
- PRÉVOIT les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 10
Pour : 07

Présents : 06
Contre : 00

Votants : 07
Abstention : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
Catherine BERTIN



La secrétaire de séance
Amélia LENOIR

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Amélia Lenoir.

Transmission à la Préfecture le : 26/08/2022
Publication en ligne le : 26/08/2022